

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 4 octobre 2023 portant désignation du préfet coordonnateur de la révision du décret de la réserve naturelle de Scandola (Corse)

NOR : TREL2323410A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 332-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu le courrier des préfets des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse en date du 3 août 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le préfet de Corse-du-Sud est désigné préfet coordonnateur, chargé du suivi de la révision du décret de la réserve naturelle de Scandola dans les départements suivants :

- Corse-du-Sud ;
- Haute-Corse.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 octobre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice de l'eau et de la biodiversité,
C. DE LAVERGNE